Case
FRC
3914

LA
FAMEUSE SEMAINE,
OU
LE PEUPLE DE PARIS
SEPT FOIS HEUREUX;

AVEC un Extrait des raisonnemens de ces vilains Aristocrates, que le bon peuple de Paris veut pendre ;

SUIVIE d'un Avis très-important donné au Public, par M. l'Evêque d'AUTUN, sur les Assignats.

M+W 6719

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LA
FAMEUSE SEMAINE,
OU
LE PEUPLE DE PARIS
SEPT FOIS HEUREUX.

QUELLE glorieuse semaine ! réjouissez-vous bon peuple ! jamais l'auguste assemblée n'a rien fait de si beau ; en six jours seulement, elle surpasse ses dix mois de gloire ; quelle immortelle semaine ! elle est en destruction, ce qu'étoit la première semaine du monde en création dans les mains du créateur ; je crois que voilà une assez belle comparaison, et qu'un peuple si ami des ruines, peut se réjouir, comme il l'a fait, jusqu'au délire.

Le premier jour, on vous déclare qu'il n'y a plus de religion, plus de frein, licence plénière ; ce qui est beaucoup plus gai.

Le second jour, vous arrivez pour travail-

ler, pour vendre vos herbes au marché : on fait fermer les boutiques, les marchés ; on vous dit d'aller vous promener dans le jardin de notre bon roi, de vous y réjouir, d'y crier vos opinions en délire, avec toute la licence permise et décrétée, le tout sous le bon plaisir de votre grand général : on vous enivrait, on vous égare jusqu'à vouloir vous égorger trois honorables membres de cette assemblée, qui avaient osé proposer 400 millions en écus ; vous criez aussi-tôt que vous ne voulez que du papier, que c'est plus portatif, qu'on ne peut danser avec des poches pleines d'écus ; oh ! que cela est gai ! quel charmant peuple !

Mais aussi, quel grand général vous avez ! quel bon maire ! ils pouvaient vous laisser à vos ouvrages, vous y escorter même ; point du tout, ils provoquent vos plaisirs ; pourquoi cela ? pour vous faire avoir les grands talens, les marches, les contre-marches de votre garde nationale, et sur-tout son patriotisme. Écoutez, bon peuple, connaissez vos héros, et soyez comblé de joie, ils ont défendu ces trois

honorables membres qui voulaient que vous eussiez de gros vilains écus, bien lourds, bien sonnans, au lieu de ce joli papier, si facile à voler, aussi des milliers de brigands voulaient les massacrer, ou du moins leur faire peur ; car pour cette gaîté-là, quoique vous vous en vantiez, je ne peux croire que ce soit vous, bon peuple, c'était des brigands mandés tout exprès pour vous mettre en train ; quelle attention !

Le troisième jour, les journaux célébrent votre victoire, vous découvrent les complots, les mystères d'iniquités, qui se trament porte ouverte aux capucins, par la partie de l'assemblée, qui voudrait que vous eussiez de la religion et de l'argent ; avec quelle reconnaissance vous accueillez le premier fil d'une trame si cachée ! avec quelle noble fureur vous allez tous, en sautant, casser les vîtres du chœur des capucins ; quelle générosité ! car ces vîtres son à vous à présent. Voilà ce qui s'appelle, comme dit votre journal de Paris, un peuple vraiment libre, brave et généreux.

Le quatrième jour, ce même abbé Maury* parle encore pour le charme de quelque gens de goût et de probité ; mais bientôt mal intentionnés, car ils veulent payer leurs dettes en argent, et non en feuille volante. Cet orateur fut plus sublime que jamais, cela est chagrinant ; il voudrait qu'en prenant le bien du clergé, on en payât les dettes. Heureusement que cela est aussi-tôt rejetté. Oh ! qu'on abuse pas long-temps l'auguste assemblée, vos respectables amis du côté gauche ont aussitôt décrété qu'on ne rembourserait jamais les dettes à 4 et 5 pour cent ; mais seulement ces pauvres usuriers qui ont prêté à 10, 12 pour cent ; voilà ce qui est vraiment à charge, à titre, et qui mérite tout son intérêt : quels grands, quels honnêtes législateurs le ciel vous a donné dans sa bonté ! vous ne pouvez donc trop vous

* Je trouve cependant ce journal un peu sévère, quand il dit, que des PATRIOTES PEU POLIS ont voulu massacrer M. l'abbé MAURY. Après les journées des 5 et 6 octobre, qu'est-ce qui a le droit de se plaindre ?

réjouir, bon peuple, ce jour n'a pourtant pas été pour vous sans nuage; vous avez éprouvé une privation; on avait permis à notre bon roi de fermer son jardin; mais cette privation même doit ajouter à votre reconnaissance. Pour votre grand général, il pouvait avoir dès la veille une idée si simple; mais c'était pour vous donner quelques momens de repos pour être plus en état de vous réjouir les cinquième et sixième jours? Oh! pour ceux-là, c'est le bouquet, égalité parfaite; personne n'aura un écu; c'est ce qui a été décrété à votre grande satisfaction, bon peuple, le vendredi et le samedi de la plus glorieuse semaine de l'an premier de la liberté, et refuser 400 millions le lundi, pour faire banqueroute le samedi, me paraît le raisonnement du monde le plus conséquent. Il faudrait avoir bien de l'humeur pour le trouver mauvais; vous l'avez voulu, bon peuple, vous êtes contens, sept fois heureux tout au moins. Puisque vous avez été satisfait tous les jours de cette semaine, qu'il serait cruel de vouloir que vous eus-

siez le sens commun. Cependant, si le jour du repos, le septième, vous allez vous reposer dans vos maisons, et que vous y trouviez encore quelques vieillards qui vous demandent le sujet de tant de joie et de tant de courroux, comme sûremeut vous n'en savez pas le premier mot, voici un petit extrait des raisons des honorables membres que vous haïssez, parce qu'ils voulaient vous donner de l'argent. Il vous est plus aisé de les pendre que de les faire taire à la voix de l'honneur ; mais, hélas! hier, n'est pas répondre.

EXTRAIT

EXTRAIT

DES RAISONNEMENS

DE CES

VILAINS ARISTOCRATES,

Que le bon peuple de Paris veut pendre.

J'EXAMINERAI la question du papier monnaie avec le saint respect qu'inspire la nation entière, car c'est du bonheur, ou du malheur du peuple français, qu'il s'agit. Qu'est-ce que créer un papier monnaie? Un orateur, distingué par son éloquence, a donné une définition parfaite; *c'est voler le sabre à la main* (*). Ce qu'a dit l'honorable membre, je vais le prouver; je voudrais en ce moment que le

* C'est ce grand comte de MIRABEAU, votre ami, bon peuple, qui s'est permis cette opinion.

royaume entier pût entendre ma voix ; je voudrais appeller en témoignage de la pureté de mes intentions, le dernier homme du peuple : je ne demande pas qu'on y croie, mais qu'on me juge.

Je vais d'abord faire un important aveu ; il faut moins examiner la théorie que la pratique ; c'est l'expérience qu'il faut interroger : je vous avoue que j'ai été singulièrement tenté de vous lire le plus beau mémoire, qui ait été fait en faveur du papier monnaie. Eh bien ! ce chef-d'œuvre, cet ouvrage si fortement raisonné, est celui que Law a lu à M. le Régent. Mon respect profond pour cette assemblée, m'a seul empêché d'en faire l'essai sur vos esprits ; quand vous l'aurez lu, il n'y aura plus de raisonnemens qui puisse vous séduire, puisque tous ceux qu'il renferme, malgré tout ce qu'ils ont d'apparence de justice et de convaincant, ont fait le malheur du royaume.

Voici la plus belle question de morale

publique qu'il soit possible d'avoir à discuter. Je demande qu'on ne s'arrête pas à quelque expression ; qu'on ne me désapprouve point que je n'aie entièrement expliqué ma pensée. Si l'on venait à vous, à vous, généreux représentans de la plus loyale des nations ; si l'on vous proposait la banqueroute, vous frémiriez d'horreur : eh bien ! c'est pire encore, c'est la mort publique qu'on vous propose. Donnerez-vous un intérêt au papier monnaie ? s'il perd un pour cent, ce sera une banqueroute d'un vingtième, il perdra ; il sera frappé d'une perte inévitable dès le premier jour de sa création ; il peut par la suite éprouver une perte incalculable, qui le réduise à rien. Le débiteur sera donc autorisé à faire banqueroute à tous ses créanciers ? Tout homme en France qui ne doit rien, et à qui tout est dû, est un homme ruiné par le papier monnaie.

Avons-nous le droit de ruiner un seul de nos concitoyens ? non. Cette immoralité n'est pas dans vos principes ; mais

ce citoyen se servira de son papier pour faire des acquisitions. Prenez-y garde ; ici, la question change beaucoup de nature. Le papier qui arrive, déshonoré par des pertes entre les mains des créanciers, et que vos décrets ordonnent de recevoir, n'a plus que cette valeur déshonorée.

Mais alors d'autres auront mis un prix en argent à ces biens ; le propriétaire du papier monnaie sera donc obligé de proportionner le prix qu'il donnera au discrédit de son papier. Eh ! de quel droit forcerions-nous un papier qui perdrait vingt pour cent ? qu'arrivera-t-il ? Il est dans les principes élémentaires de la raison que la société n'obéisse qu'à la justice, et l'opinion repoussera, malgré la loi, et le papier et l'injustice qu'elle ne peut consacrer ; voilà ce qui aura lieu entre le créancier et le débiteur.

Voyons entre le manufacturier et l'ouvrier. L'argent ne peut pas exister, partout où le papier lui fait la guerre;

par-tout où il n'a pas la préférence. Dans cette guerre, le peuple meurt de faim ; celui qui n'a que sa journée a besoin d'argent et non pas de papier.

Entre le consommateur et le propriétaire : le propriétaire ne suivra pas le taux que vous avez fixé ; il se créera des règles de proportion ; il augmentera ses denrées dans le rapport du discrédit du papier. Il viendra un jour où le peuple ne pourra atteindre à ces denrées, et ce jour, il maudira les illusions ; il maudira l'instant où il a demandé un papier monnaie, qui n'est autre chose qu'une banqueroute.

L'état fait banqueroute à celui qu'il paye avec du papier qui perd : de papier en papier, de banqueroute en banqueroute, le papier tombera sur celui qui ne s'est point enrichi avec l'état. Il résulte de-là que la plus odieuse des manières de faire banqueroute est celle du papier monnaie. Cette loi qui forcerait les Français d'être tous banqueroutiers, les uns

envers les autres, qui ferait des Français le rebut de toutes les nations, ne serait rachetée par aucun avantage réel. Le gouvernement se verrait obligé de payer la même quantité de dettes. Ceux qui osent vous donner ce conseil, ont-ils prévu que bientôt tous les impôts seront payés en papier monnaie ? oseront-ils vous proposer de créer des petits billets, et d'associer ainsi au crédit public le *petit peuple*, toujours ou trop timide, ou trop hardi dans ses démarches ? veulent-ils donc vous exposer à des insurrections de tous les jours, commandés par le désespoir et par la faim ? Telles sont les suites nécessaires des billets d'état, ou de tout papier monnaie. Je défie qu'on prouve le contraire.

Pour qu'un papier monnaie reste à la hauteur du titre de la création, il faut un grand crédit dans le gouvernement; il faut une grande confiance. Examinons si nous sommes dans des circonstances qui puissent nous faire espérer ces grands

effets du crédit et de la confiance publique ; le règne des charlatans est passé, et nulle jonglerie financière ne peut désormais en imposer ; le crédit repose sur les bases du gouvernement, sur la liquidation de la dette, sur la perception des impôts. Vous ne pourrez assurer l'impôt, tant que le peuple sera armé d'un bout du royaume à l'autre, tant que vous n'aurez pas rendu au pouvoir exécutif tout le ressort qu'il doit avoir. Si vous ne vous hâtez de rétablir l'autorité du roi, nulle autorité ne forcera les provinces à payer. Vous verrez la dette publique accrue, sans espoir de liquidation, la capitale restera seule écrasée sous le poids du papier que vous aurez créé.

Je vais vous dire une grande vérité. Le désordre continuera tant que le roi ne sera pas partie intégrante du corps législatif ; car quelle confiance peut-on avoir dans une assemblée qui n'a pas de bornes hors d'elle-même, et dont par conséquent tous les décrets ne sont que de simples résolutions que peut changer aujourd'hui la

puissance qui les a crées la veille!..... Comment espérer quelque succès d'un papier qui ne sera pas protégé comme celui de la caisse d'escompte par l'intérêt des banquiers!..... On dit que les provinces demandent des assignats ; mais l'autorité de l'assemblée nationale sera impuissante, malgré ce vœu pour y forcer la circulation du papier monnaie. Quand on obéirait, vous verriez commencer un discrédit subit alors, d'où s'éléveraient des fortunes odieuses, et tous les désordres de l'agiotage ; vous verriez des hommes vils ramasser dans la boue ce papier discrédité..... On ne doit pas consacrer une loi infâme et pleine de loyauté. Il n'est pas de circonstances qui puisse engager à abandonner l'honneur. Je demande donc que l'assemblée décrète une émission d'assignats forcés en valeur de cents millions que le clergé consent à rembourser dans l'année. Si, par impossible, l'assemblée adoptait le projet du comité, je déclare à l'assemblée et à la face du public qui m'entend, que je proteste en mon nom,

au

au nom de mes commettans, de toutes les provinces du royaume entier, au nom de l'honneur et de la justice, contre le décret ci-dessus indiqué, qui entraîne la ruine du royaume et le déshonneur du nom Français.

C'était pour l'éviter que le clergé que vous bafoué, quand vous ne pouvez l'assassiner, offrait tant de sacrifices. Sachez que chaque titulaire actuel eût perdu les trois quarts de son revenu, et que la loyauté de la nation, qui prend tout, prétend qu'elle leur en rendra la moitié. C'est donc vous, peuple, qui perdrez tout; les législateurs ne sont pas toujours des brigands; apprenez qu'il n'y en a jamais eu de tels; que l'histoire ancienne et moderne n'offrent aucun exemple des moyens employés par l'auguste assemblée pour faire des sublimes lois, qu'elles ne peuvent durer: on peut envahir des propriétés les armes à la main; mais quand, assis froidement sur les débris des fleurs-de-lis, on fait des lois qui ne peuvent être soutenue

que par des mains armées de pierres ou de cordes, sous le fatal reverbère, cela ne peut être long ; alors, peuple qu'on égare, apprenez que les opprimés rentrent dans toutes leurs propriétés sans formalité, sans indemnité, parce que les lois de la justice et de la propriété sont éternelles, malgré vos législateurs, leurs milices et même leurs journaux *.

---

* Les biens du clergé pris un peu plus honnêtement sous Cromwel, (car c'était à main-armée par des combattans et non des assassins ;) ces biens, dis-je, furent tous vendus au clergé, sous Charles II, sans aucune indemnité pour les acquéreurs.

AVIS

AU PUBLIC.

Tous ceux qui auront des spéculations à faire sur les assignats, pourront s'adresser à M. l'évêque d'Autun, qui a assuré (hier 22 avril) dans une maison où il dînait, qu'il connaissait si parfaitement l'agiotage, et le cours que devaient avoir les assignats, qu'il répondait à qui voudrait, qu'avec cent mille livres comptant, de lui procurer trente mille livres de rente. S'adresser à lui pour de plus amples informations.

FIN.

De l'imprimerie des CAPUCINS.

651